

Section 2.—Parcs et autres régions régis par la Commission du district fédéral

La Commission du district fédéral, connue avant 1927 sous le nom de Commission d'embellissement d'Ottawa, fut créée par le Parlement en 1899, en vue d'embellir et d'améliorer la ville d'Ottawa, capitale du Canada, par la construction et l'entretien de parcs et de promenades.

Lorsque son nom fut changé en 1927, les attributions de la Commission furent augmentées afin d'inclure les districts attenants. Le nombre de ses membres passa de huit à dix, y compris un représentant de la ville de Hull (P.Q.). Plus tard, la Commission reçut aussi la charge d'entretenir les terrains de tous les édifices du gouvernement fédéral à Ottawa et dans les environs.

De temps à autre, les ministères du gouvernement fédéral demandent à la Commission d'entreprendre l'embellissement des terrains qui entourent les nouveaux édifices du gouvernement, moyennant le remboursement en entier de tous les frais. La Commission dispose d'un personnel compétent et de l'outillage spécial nécessaire pour accomplir ces travaux.

Les fonds de la Commission proviennent des crédits et subventions statutaires du Parlement.

En vertu de la loi de 1946 modifiant la loi de la Commission du district fédéral, le nombre des membres de la Commission est porté à dix-neuf et, afin de lui assurer un caractère plus national, il est statué que chacune des provinces du Canada doit y compter un représentant. Dans les villes et les banlieues d'Ottawa et de Hull, dix-huit parcs ont été aménagés et, de plus, la belle et grande région qu'on appelle le Parc Gatineau et dont une description paraît séparément ci-dessous a été établie dans les Laurentides. Vingt-deux milles de promenades pittoresques y ont été construits et y sont entretenus.

Voici le détail des parcs qui appartiennent à la Commission ou sont régis par elle:

Possédé à Ottawa, à Hull et dans le voisinage immédiat de ces deux villes (non aménagé, 1,017 acres).....	1,325	acres
Loué de la Couronne (non aménagé, 32 acres).....	224	"
Loué de la ville d'Ottawa et entretenu par la Commission....	129	"
Total reporté.....	1,678	"
Terrains des édifices du gouvernement fédéral entretenus par la Commission.....	200	"
Total.....	1,878	"
<i>Moins les terrains non aménagés.....</i>	<i>1,049</i>	<i>"</i>
Total, parcs et terrains aménagés.....	829	"

La Commission d'embellissement de la capitale nationale, nommée par la Commission du district fédéral, en collaboration avec un architecte paysagiste et urbaniste éminent, s'occupe actuellement de dresser un plan d'ensemble pour améliorer et embellir davantage le district de la capitale nationale en commémoration des Canadiens qui ont sacrifié leur vie durant la seconde guerre mondiale.

Parc Gatineau.—Le parc Gatineau diffère des autres parcs nationaux en ce qu'il relève de la Commission du district fédéral. Situé dans la province de Québec, à quelque 8 milles à vol d'oiseau de la capitale fédérale, il comprend actuellement